



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Assemblée générale**

**Cinquante-neuvième session**

Points 27, 36, 39 d), 52, 54, 65, 85 et 148 de l'ordre du jour

**La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la  
paix et la sécurité internationales**

**La situation au Moyen-Orient**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et  
des secours en cas de catastrophe fournis par les  
organismes des Nations Unies, y compris l'assistance  
économique spéciale : assistance internationale  
d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la  
normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce  
pays dévasté par la guerre**

**Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

**Renforcement du système des Nations Unies**

**Désarmement général et complet**

**Développement durable**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**

**Cinquante-neuvième année**

**Lettre datée du 27 octobre 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Kazakhstan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration que les ministres des affaires étrangères des États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie ont adoptée à leur réunion ministérielle, tenue à Almaty le 22 octobre 2004 (voir annexe).

Étant donné que le Kazakhstan préside la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de

l'Assemblée générale au titre des points 27, 36, 39 d), 52, 54, 65, 85 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,  
(*Signé*) Yerzhan Kh. **Kazykhanov**

**Annexe à la lettre datée du 27 octobre 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais/russe]

**Déclaration des ministres des affaires étrangères des États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, adoptée lors de leur réunion d'Almaty, le 22 octobre 2004**

Nous, Ministres des affaires étrangères des États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), sommes réunis aujourd'hui à Almaty pour procéder à un échange de vues sur la situation régionale et mondiale actuelle et explorer les possibilités de renforcer la coopération, la paix et la sécurité en Asie.

La situation sur le continent asiatique et dans le monde évolue rapidement. Paix, développement et coopération constituent les grandes tendances, mais il existe toujours des menaces à la paix et à la sécurité, telles que le terrorisme sous toutes ses formes et apparitions, les manifestations violentes de séparatisme et d'extrémisme, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et la possibilité qu'ils tombent aux mains de terroristes, le trafic de drogues, les conflits et les différends régionaux, l'occupation étrangère, les problèmes économiques et sociaux, en particulier la pauvreté, la traite des êtres humains et le commerce illicite des armes légères. Ces menaces et perspectives ont un caractère mondial et exigent de la part de la communauté internationale des efforts multilatéraux pour y faire face de manière efficace. En Asie, la situation se caractérise par la diversité des systèmes politiques et économiques et des traditions culturelles uniques en leur genre, laquelle requiert que l'on y porte une attention particulière dans la manière d'aborder les questions de renforcement de la sécurité et la prospérité de nos peuples.

Nous soulignons que le principal objectif de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie est de contribuer à renforcer l'atmosphère de paix et de sécurité en Asie. À cet égard, la Conférence offre un cadre pour débattre des possibilités de concertation et élaborer des démarches multilatérales permettant de resserrer la coopération conformément aux buts et objectifs de la Charte des Nations Unies et l'Acte d'Almaty.

Nous réaffirmons notre détermination à respecter et défendre les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Nous reconnaissons le rôle particulier que peuvent jouer les mesures de confiance, s'agissant de renforcer la coopération, d'affermir l'atmosphère de paix, de confiance et d'amitié en Asie et de créer des conditions favorables à la recherche de solutions aux problèmes d'ordre militaire, politique, économique, écologique, humanitaire et culturel.

L'évolution récente des relations internationales montre qu'une démarche multilatérale bénéficiant du soutien international le plus large possible est la façon la plus efficace de relever les défis du monde contemporain. Aussi réaffirmons-nous

le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales et du développement durable conformément à sa charte. Nous soulignons la nécessité de réformer le système des Nations Unies pour qu'il réponde mieux aux défis traditionnels et nouveaux et convenons d'œuvrer à cette fin.

Nous réaffirmons que la communauté internationale doit respecter l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, y compris le droit du peuple iraquien dans son ensemble à contrôler ses ressources financières et naturelles. Nous nous félicitons de l'intention déclarée du Gouvernement intérimaire iraquien d'établir avec les États voisins de bonnes relations fondées sur le respect mutuel et le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que d'appliquer les traités et accords en vigueur, en particulier ceux concernant les frontières internationalement reconnues, et nous invitons l'Iraq et les États voisins à coopérer activement pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région, notamment en éliminant toute présence terroriste sur leur territoire. Nous appuyons le lancement en Iraq du processus politique défini dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies et soulignons que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle clef en la matière. Nous attendons avec intérêt la prochaine conférence internationale sur l'Iraq qui doit se tenir en Égypte du 23 au 25 novembre 2004.

Nous appuyons le processus de reconstruction politique et économique de l'Afghanistan et encourageons tous les pays, y compris les États voisins, à redoubler d'efforts pour aider le Gouvernement afghan à promouvoir la stabilité, le relèvement économique et la lutte contre le terrorisme et la production de drogues dans le pays. Nous estimons aussi qu'il faut poursuivre les efforts collectifs visant à formuler une stratégie globale d'action internationale pour éliminer la menace de la drogue en provenance d'Afghanistan. Nous nous félicitons des élections présidentielles en Afghanistan en tant qu'élément clef du Processus de Bonn et première mesure importante sur la voie de la création de nouvelles institutions publiques reposant sur les principes démocratiques.

Nous sommes préoccupés par la situation au Moyen-Orient et lançons un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles reprennent les négociations et contribuent à instaurer dans cette région une paix globale, durable et juste, dans la sécurité et la stabilité. Nous nous félicitons des initiatives prises pour atteindre cet objectif, en particulier la Feuille de route, telle qu'elle a été entérinée par la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que de la vision du Président Bush.

Nous sommes pour l'instauration de la paix et de la stabilité dans le Caucase du Sud, laquelle serait dans l'intérêt de tous les États concernés et renforcerait la stabilité de la région eurasienne dans son ensemble grâce au règlement pacifique des conflits sur la base des normes et principes du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous appuyons le processus des pourparlers à six en vue de la dénucléarisation et de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la péninsule coréenne. Nous sommes en faveur de la conclusion rapide d'accords mutuellement acceptables pour promouvoir la paix, la sécurité et la coopération dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est dans son ensemble.

Nous condamnons vigoureusement le terrorisme sous toutes ses formes et apparitions, les manifestations violentes de séparatisme et d'extrémisme et convenons de redoubler d'efforts aux niveaux bilatéral et multilatéral pour lutter contre ces menaces communes qui sapent les fondements mêmes de la paix et de la sécurité internationales. La lutte contre ces menaces devrait être mondiale, systématique et soutenue et non pas sélective ou discriminatoire ou reposer sur la pratique du « deux poids deux mesures ».

Nous appuyons sans réserve la déclaration du Président (S/PRST/2004/31) condamnant les récentes attaques terroristes en Fédération de Russie.

Nous réaffirmons que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs pose une menace à la paix et à la sécurité internationales et invitons tous les États à s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, il est essentiel de prévenir toute tentative de groupes terroristes et criminels d'acquérir des armes nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques, leurs vecteurs et matières connexes, et d'encourager vigoureusement les efforts multilatéraux visant à réduire cette menace.

Nous soulignons que les efforts internationaux en vue de prévenir la prolifération nucléaire ne doivent pas affecter le droit pour les États d'avoir accès aux technologies et matières nucléaires et de les utiliser à des fins pacifiques, conformément à leurs obligations découlant des accords de garanties pertinents de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous reconnaissons que le progrès économique et social est une composante indispensable de la sécurité et de la stabilité en Asie. C'est pourquoi nous soulignons l'importance qu'il y a à développer la concertation aux niveaux régional et sous-régional et à renforcer les dispositifs de coopération multilatérale ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à promouvoir le développement durable, la coopération économique, le bien-être de nos peuples et le respect des droits de l'homme.

Nous appuyons les diverses initiatives multilatérales et individuelles sur le renforcement du dialogue entre les civilisations, qui constitue l'un des principaux instruments de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et contre l'intolérance et pour la coexistence pacifique entre tenants de religions et de cultures différentes.

Aujourd'hui, nous avons adopté des décisions traduisant les résultats des efforts accomplis par les États membres pour s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées par les chefs d'État et/ou de gouvernement à la Conférence au sommet de 2002 pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie et poursuivre les préparatifs de la prochaine conférence au sommet.

Almaty, le 22 octobre 2004